



## Editorial

### Dynamisme économique



Son caractère agricole indéniable n'a jamais empêché le Val-de-Ruz de faire preuve d'un beau dynamisme industriel, qui lui donne aujourd'hui un tissu économique riche et varié. Pourtant, notre Commune offre environ un emploi pour trois personnes qui résident sur son territoire, alors que la moyenne cantonale et nationale se situe aux alentours d'un pour deux. Résultat: les pendulaires sont entre mille et deux mille de plus à quitter chaque jour Val-de-Ruz qu'à y venir pour leur travail.

Cette situation ne surprendra personne, après des décennies de développement des surfaces dévolues au logement dans notre région. Elle aura été encore accentuée par les «contrats région» d'avant la fusion, qui attribuaient au Val-de-Ruz un rôle de zone d'habitation et de détente.

Désormais, les objectifs de développement économique prennent une orientation différente, sous la double impulsion de la Commune fusionnée et de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, la fameuse LAT approuvée par le peuple suisse en mars 2013. Notre canton et ses régions ont actualisé leurs plans de développement territorial, en y faisant entrer le principe d'une plus grande proximité entre population et emplois. En parallèle, la Commune de Val-de-Ruz, à l'échelle d'une région, peut enfin penser au-delà des frontières villageoises et envisager un développement ciblé comme la zone d'activités régionale du Chillou, près de Malvilliers. Les deux démarches étaient faites pour se rencontrer sous les noms quelque peu barbares de «plan directeur cantonal» et «plan directeur régional». Etat et Commune partagent la vision du développement économique au Val-de-Ruz et l'objectif d'un emploi pour deux personnes qui y habitent.

Après validation fédérale, la signature du Conseil d'Etat est attendue pour ce printemps. Débuteront alors pour les Autorités communales et l'administration les travaux d'Hercule. Il s'agira de mettre sur pied le plan d'aménagement local, qui définira, parcelle par parcelle, les différentes zones d'affectation, parmi lesquelles l'habitation, l'agriculture, les loisirs, la forêt, l'industrie, l'utilité publique, les activités économiques ou encore le tourisme. Ce travail s'effectuera à cheval sur deux législatures et devra recevoir un soutien sans faille de la population ainsi que de ses élus et ses élus pour déboucher sur un succès au profit de toute notre région.

Roby Tschopp, conseiller communal

## La Confédération choisit «Val-de-Ruz, écorégion»

Dans son accord de positionnement stratégique, Val-de-Ruz se définit comme une «écorégion», c'est-à-dire une région qui, d'une part, entretient une forte relation avec la terre à travers l'agriculture, l'authenticité du paysage et la qualité de ses produits régionaux et qui, d'autre part, s'inscrit dans une dynamique appuyée de développement durable en veillant aux équilibres entre les intérêts écologiques, économiques et sociaux.

La Commune a, dès ses premiers pas en 2013, affirmé sa volonté de donner une place particulière au développement durable dans son fonctionnement et ses actions. Des mesures concrètes ont été mises en place: saviez-vous que l'administration communale n'utilise pratiquement plus de papier, étant ainsi une véritable commune «sans papier»? Un autre exemple se déroule en ce moment: pour une phase test, l'éclairage public du village de Fontaines est éteint entre minuit et 5h du matin afin de réduire la pollution lumineuse et réaliser des économies d'énergie.

La question de l'application des principes du développement durable aux activités économiques s'est également posée. Deux démarches d'écologie industrielle sur deux zones d'activités économiques différentes de la Commune ont été réalisées. Soutenue par la nouvelle politique régionale (NPR), elle a permis d'envisager des synergies entre les acteurs et de tenir compte de l'écologie industrielle déjà au stade de la planification. Ces démarches, qui étaient des premières dans le canton de Neuchâtel, ont également permis l'élaboration d'un guide, désormais à disposition des autres collectivités publiques pour la réalisation de démarches d'écologie industrielle sur d'autres zones d'activités économiques.

Afin de structurer les diverses et porteuses actions actuellement en cours sur le territoire communal dans le domaine du développement durable et de faire émerger de nouveaux projets qui s'inscrivent dans cette dynamique, Val-de-Ruz élaborera, en 2018 et avec l'appui du RUN, un programme de développement durable. Ce projet est soutenu par la Confédération (Programme d'encouragement pour le développement durable 2017) et l'Etat de Neuchâtel. Il fait partie des 18 projets retenus parmi 60. Comme cela est désormais dans les habitudes de la Commune, ce processus s'appuiera en grande partie sur les réseaux d'acteurs citoyens afin d'intégrer la population et les groupes d'intérêts (voir article ci-après).

## Ensemble, construisons l'écorégion !

Dans le cadre du projet «développement de l'écorégion» - voir notre éditorial du 8 février 2018 - nous vous annonçons la tenue d'ateliers thématiques qui se dérouleront à La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin, de 19h00 à 21h00, les:

- mercredi 7 mars 2018
- vendredi 23 mars 2018
- lundi 7 mai 2018
- jeudi 24 mai 2018.

Supervisés par le Conseil communal et animés par le RUN, ces ateliers visent plusieurs objectifs:

- établir un programme d'actions de développement durable;
- renforcer notre identité régionale;
- susciter la mise en œuvre de nouvelles actions locales pour un avenir plus durable;
- créer des synergies et mettre en réseau les différents acteurs pour la concrétisation des actions.

La plupart des personnes et entités qui, à notre connaissance, sont actives dans ces domaines seront invitées directement à y participer. De plus, fidèle à son principe de démarche participative, l'Exécutif est ravi d'ouvrir la réflexion à tout «co-citoyen» désireux de contribuer à la définition de l'écorégion ainsi qu'à la mise sur pied d'un programme d'actions. Inscription obligatoire à [run@ne.ch](mailto:run@ne.ch) jusqu'au 2 mars 2018. Une présence aux quatre ateliers est attendue.

Nous espérons d'ores et déjà vous y voir nombreux.

## Café vaudruzien

La prochaine édition aura lieu le **lundi 5 mars 2018 à 19h00** à l'hôtel de la Gare à Montmollin.

Le Conseil communal vous attend en nombre pour un moment convivial de partage, d'échange et de questions autour d'un café.

## Recensement 2017

Malgré un certain tassement, la population de Val-de-Ruz continue de croître. La Commune accueille 16'909 habitants à fin 2017, soit une augmentation de 74 personnes par rapport à 2016. Cette progression de 0,44% s'inscrit bien en dessous de celle de 2016 qui s'élevait à 1,54%.

La population suisse progresse de 23 habitants, tandis que celle de nationalité étrangère de 51. Le nombre de ménages est également en augmentation. En effet, nous en dénombrons 7'288 contre 7'223 en 2016. Le mouvement naturel de la population, 161 naissances pour 130 décès, contribue une nouvelle fois à cet accroissement.

Les ressortissants étrangers au nombre de 2'777 représentent 16,42% de la population (16,19% en 2016) et sont originaires de 84 pays. Le Portugal arrive en tête avec 853 ressortissants, devant la France 700, l'Italie 406 et l'Espagne 133. 409 personnes sont présentes dans la Commune avec des permis de durée limitée ou des autorisations pour séjour secondaire, qui n'entrent pas dans le recensement. Avec ces habitants, la population totale de Val-de-Ruz s'élèverait à 17'318.

Pour toute question, le contrôle des habitants vous renseigne au 032 886 56 80 ou à [cdh.val-de-ruz@ne.ch](mailto:cdh.val-de-ruz@ne.ch).

## Boudevilliers: modification partielle du PAL

La Commune a l'avantage de vous inviter à une séance d'information concernant la modification partielle du plan d'aménagement local (PAL) de Boudevilliers, secteur «Sécheron» (ancien home de La Chotte), qui aura lieu le **mardi 13 mars 2018 à 20h30** à la salle de conférence de l'hôtel «La Croisée» à Malvilliers (1<sup>er</sup> étage).

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance par M. Roby Tschopp, conseiller communal
2. Présentation du projet par les représentants de la Commune
3. Questions / réponses

## Référendum communal

Le référendum communal, combattant la modification du coefficient fiscal de 67 à 72 points, a été déposé à la chancellerie communale. Il a recueilli 2'512 signatures dans le délai prescrit, dont 2'443 sont valables et 69 nulles, soit plus que les 1'292 nécessaires (taux de 10% des électeurs défini par la loi sur les droits politiques).

Le Conseil communal a publié l'arrêté y relatif dans la «Feuille officielle» et organisera prochainement la votation populaire.

## Snowbus: dernières courses

Le Snowbus effectuera sa dernière course pour Les Bugnens le **dimanche 4 mars 2018**. Pour autant que les installations soient en fonction, il circulera tous les jours durant les relâches, soit du 24 février au 4 mars prochain.

Plus de renseignements auprès des téléskis Bugnens-Savagnières au 032 853 12 42.

## Fermeture des bureaux

A l'occasion de la Fête de la République neuchâteloise, nos bureaux seront fermés le **jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018**.

Réouverture de l'administration communale le **vendredi 2 mars 2018** au matin, selon les horaires habituels.